BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 976

## 54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

## Ventes et cessions

450 489 372 RCS Nancy.
**AGENCE BROCARD.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 34255.00 EUR.
*Adresse :* 38, Rue de Boudonville, 54000 Nancy.
*Oppositions :* Art. L.236-21 du code de commerce.
*Commentaires :* AGENCE BROCARD SARL au capital de 34.255 € Siège social : Nancy (54000) – 38 rue de Boudonville 450.489.372 R.C.S. Nancy — SARL AGENCE BROCARD SARL au capital de 1.000 € Siège social : Nancy (54000) – 38 rue de Boudonville 911.772.606 R.C.S. Nancy — Avis d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions — Suivant acte sous seing privé en date à Nancy (Meurthe et Moselle) du 31 octobre 2022, les sociétés susdésignées ont conclu un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société "AGENCE BROCARD" doit transmettre à la société "SARL AGENCE BROCARD" la branche autonome d'activité ayant pour objet l'activité d'agent commercial de tous produits alimentaires et leurs dérivés qu'elle exploite à Nancy (54000) – 38 rue de Boudonville et pour laquelle elle est immatriculée sous le numéro siret 450.489.372.00018. Ce projet d'apport partiel d'actif a été déposé auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy, pour les deux sociétés, le 02/11/2022. Les caractéristiques de ce projet d'apport partiel d'actif sont les suivantes : Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est envisagée à la société "SARL AGENCE BROCARD" : Les actifs s'élevant à.474.122,13 € Et les passifs à .174.122,13 € _____ L'actif net à transmettre s'élève à .300.000,00 € Rémunération de l'apport : il est proposé que l'apport soit rémunéré par l'attribution au profit de la société "AGENCE BROCARD" de 30.000 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune à créer par la société "SARL AGENCE BROCARD". Montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire : 300.000 € Aucune prime d'apport n'est prévue. Pour avis.